



# Guide d'utilisation du service de collecte

*À l'usage des professionnels :  
artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises...*

**ScOm**  
EST-VENDEEN  
*La collecte  
des déchets*

**Aujourd'hui, chacun de nous peut agir simplement pour réduire ses déchets et préserver ainsi des ressources naturelles qui s'épuisent.**

Le SCOM Est-Vendéen accompagne le territoire dans la gestion et la collecte des déchets. Il s'est engagé dans la réduction de la production des ordures ménagères. Cet engagement s'inscrit dans le cadre d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés et des objectifs des récentes lois sur l'économie circulaire.

**Dans ce petit guide, vous trouverez toutes les informations relatives au service de collecte et à la redevance incitative.**

Jean-Pierre MALLARD  
Président du SCOM Est-Vendéen



## NOUVELLE COLLECTE DES DÉCHETS



**Un dispositif plus simple, plus efficace et plus responsable.**  
En fonction de votre activité et de votre production estimée de déchets, les services du SCOM vous proposent d'étudier avec vous le service le plus adapté...

\* encombrants, déchets verts, déchets dangereux, gravats...

### TARIFS 2016 (à titre indicatif)

Volume du bac* à ordures ménagères	Abonnement annuel	Coût/levée à partir de la 13 <sup>e</sup>
80 L	130,80 €	3,10 €
120 L	147,45 €	4,25 €
180 L	171,95 €	5,85 €
240 L	195,50 €	7,50 €
360 L	243,55 €	10,90 €
660 L	365,10 €	19,20 €

\* La taille du bac sera déterminée lors du passage de l'enquêteur.



## COMMENT CALCULER LA REDEVANCE INCITATIVE



	UNE PART FIXE ANNUELLE	+	UNE PART VARIABLE
<p><b>Abonnement complet</b></p> <p>Vous bénéficiez de l'ensemble du service de collecte (bac roulant et carte d'accès en déchèterie). Votre redevance est composée de :</p>	<p>Elle correspond à l'abonnement au service de gestion des déchets, c'est à dire au financement des coûts fixes : Cet abonnement varie suivant le volume de votre ou de vos bac(s) Ordures Ménagères. Il intègre par an : → 12 présentations de chaque bac à la collecte → 12 passages en déchèterie à l'aide de votre carte d'accès</p>		<p><b>Ordures ménagères :</b> Elle est calculée en fonction du nombre de levées du bac à partir de la 13<sup>e</sup> par an et dépend du volume du (ou des) bac(s) choisi(s) - Voir tableau ci-dessus</p> <p><b>Déchèterie :</b> Elle est calculée dès le premier passage en fonction de la quantité de déchets estimée par l'agent du SCOM et du type de déchets déposés (voir tarif des dépôts). Elle dépend aussi de vos passages supplémentaires en déchèterie (4€ par passage supplémentaire à partir du 16<sup>e</sup> passage).</p>
<p><b>Abonnement partiel</b></p> <p>Vous bénéficiez pour vos déchets d'activité d'un accès en déchèterie (carte d'accès). Votre redevance est composée de :</p>	<p>Une part fixe de 71,10 € (tarif 2016). Elle correspond à un abonnement de base au service de gestion des déchets. Il intègre par an : → 12 passages en déchèterie à l'aide de votre carte d'accès</p>		<p><b>Déchèterie :</b> Elle est calculée dès le premier passage en fonction de la quantité de déchets estimée par l'agent du SCOM et du type de déchets déposés (voir tarif des dépôts). Elle dépend aussi de vos passages supplémentaires en déchèterie (4€ par passage supplémentaire à partir du 16<sup>e</sup> passage).</p>

**CAS PARTICULIER**

Pour les professionnels à la même adresse que le domicile : possibilité de ne pas bénéficier du service (pas de collecte des OM, pas de sacs jaunes, pas d'accès à la déchèterie pour les déchets professionnels).

## TARIFS DES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE



Sur un même compte, les accès sont facturés 4€ par passage supplémentaire à partir du 16<sup>e</sup> accès par année civile.

Type de déchets	Déchets ultimes	Gravats et plaques de plâtre	Déchets verts et Bois	Cartons, Ferrailles, DEEE
Tarifs	TARIF 1 : 30 €/m <sup>3</sup>	TARIF 2 : 25 €/m <sup>3</sup>	TARIF 3 : 10 €/m <sup>3</sup>	TARIF 4 : gratuit



Pour accéder en déchèterie vous devez vous munir d'une carte d'accès. Ce pass est remis à l'accueil de votre Communauté de Communes.

### Comment obtenir ma carte d'accès ?

Munissez-vous<sup>(1)</sup> de :

- un papier à en-tête commerciale avec RCS/SIRET/adresse
- un extrait Kbis ou certificat d'identification au répertoire national des entreprises.



## QUESTIONS RÉPONSES

### JE PRODUIS PLUS DE DÉCHETS QUE PRÉVU, J'AI BESOIN D'UN BAC ORDURES MÉNAGÈRES QUE DOIS-JE FAIRE ?

À tout moment, contactez les services du SCOM. Un agent estimera avec vous le bac le plus adapté à votre production de déchets.

### PUIS-JE DISPOSER DE PLUSIEURS CARTES D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE ?

Sur simple demande, rendez-vous<sup>(1)</sup> dans votre Communauté de Communes et enregistrez le nombre de cartes d'accès nécessaire au bon déroulement de votre activité.

- 1<sup>re</sup> carte comprise dans l'abonnement.
- 10€ par carte supplémentaire.

**!** Les cartes supplémentaires d'un même compte ne donnent pas droit à des passages gratuits supplémentaires.

*(1) Le demandeur doit avoir le pouvoir d'engager la personne morale ou physique qu'il représente.*

### MA CARTE EST CASSÉE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez les services du SCOM. Pour obtenir une nouvelle carte, munissez-vous<sup>(1)</sup> d'un papier à en-tête et d'un extrait de Kbis ou certificat d'identification au répertoire national des entreprises à l'accueil de votre Communauté de Communes (10€/carte).

### MA CARTE A ÉTÉ VOLÉE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Lorsque vous constatez le vol, prévenez le SCOM. La carte volée sera annulée. Pour obtenir une nouvelle carte, munissez-vous<sup>(1)</sup> d'un papier à en-tête et d'un extrait de Kbis ou certificat d'identification au répertoire national des entreprises à l'accueil de votre Communauté de Communes (10€/carte).

Un doute, une question ?... [www.scom85.fr](http://www.scom85.fr)

ou contactez-nous au

 **N° Vert 0800 948 216**

*(appel gratuit depuis un poste fixe)*

**ScOm**  
EST-VEEN  
La collecte des déchets